

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle ----- ARRONDISSEMENT Nancy ----- CANTON Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	8
de votants	9

OBJET <i>2023-02</i> <i>DSIL 2023</i> <i>Isolation ancienne école</i>

Convocation établie le 24/01/2023
Transmise à la Préfecture le 31/01/2023

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Dominique MATHEY, Guy FURDIN, Paulette CLEMENT, Olivier KUBLER, Philippe PIER-RAT, Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER, David RICHARD,

Absent : Fabrice WIEGERT

Étaient absents et excusés : Gilles JONCHERAY

Pouvoir : Gilles JONCHERAY à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est nécessaire d'isoler le bâtiment de l'ancienne école désaffectée mis en location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** la subvention au titre de la DSIL 2023 pour l'isolation du bâtiment.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 30 janvier 2023

Le Maire, Dominique MATHEY


